

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 15 juin 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 37

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Emmanuel LAUSSINOTTE, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER, Yves LEMONNIER, pouvoir à Claude BENOIST, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE, Chhun-Na LENGART, pouvoir à Michel MARESCOT, David MULLER, pouvoir à Patrice ROBERT, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Didier PAPELOUX, pouvoir à Véronique BOURNE, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D080_230623

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS -
MODIFICATION DES TARIFS DE VENTE DES COMPOSTEURS
Autorisation**

Pour rappel, lors des conseils communautaires du 26 janvier 2013 et du 20 septembre 2014, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a décidé de développer le compostage sur son territoire. A ce titre, la distribution de solutions de compostage a été actée, avec une participation demandée aux usagers de 10€ pour les composteurs individuels et de 20€ pour les lombricomposteurs.

Aujourd'hui, la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) impose aux collectivités de mettre en place un tri à la source des biodéchets d'ici le 1er janvier 2024. Afin d'y répondre, une des solutions choisie par la collectivité est de renforcer sa politique de distribution des composteurs sur l'ensemble du territoire de Cœur Côte Fleurie.

Pour se faire, les membres de la commission Environnement, réunis le 7 avril 2023, ont proposé que les composteurs (lombricomposteurs, individuels et collectifs) soient dorénavant distribués gratuitement, dans l'optique de doper la distribution et ainsi diminuer les coûts de traitement des déchets.

Après avis favorable de la commission Environnement en date du 7 avril 2023 et du bureau des Maires du 9 juin 2023, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- Modifier le tarif de la régie « vente de composteurs » correspondant à la vente de lombricomposteurs de 20 € (vingt euros) à 0 € (zéro euro),

- Modifier le tarif de la régie « vente de composteurs » correspondant à la vente de composteurs individuels de 10 € (dix euros) à 0 € (zéro euro).

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

MODIFIE le tarif de la régie « vente de composteurs » correspondant à la vente de lombricomposteurs de 20 € (vingt euros) à 0 € (zéro euro),

MODIFIE le tarif de la régie « vente de composteurs » correspondant à la vente de composteurs individuels de 10 € (dix euros) à 0 € (zéro euro).

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président